

o.104.11(1) SRO/GP

Berne, le 1er mars 1991

Visite du Secrétaire d'Etat K. Jacobi aux Etats-Unis:
rencontre avec le Secrétaire général de l'ONU

Bâtiment HCR/ONU à Montbrillant, Genève

Note d'information

1) Généralités

Suite aux besoins de locaux annoncés dès 1984 par le HCR et l'ONU, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) a élaboré le projet de bâtiment mentionné en exergue, en étroite coopération avec les instances administratives du HCR et l'ONU/Genève. Le message y relatif a été accepté par les Chambres fédérales le 15 décembre 1989 et le prêt de 121 millions de francs suisses (auxquels viendront s'ajouter 7 millions d'intérêts intercalaires) accordé.

En octobre dernier, nous avons appris que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) avait proposé au Secrétaire général de l'ONU de refuser l'offre suisse de location (5,382 millions par an, frais de maintenance compris, pour 11'264 m² de surface avec 720 places de bureau) et de déplacer le siège HCR à Vienne. Le Secrétaire général ne partage cependant pas ce point de vue. Il a de plus chargé le Sous-secrétaire général et Chef du Bureau des Services généraux, le Canadien J.-R. Foran, de la rédaction d'un rapport sur l'ensem-

ble des besoins de locaux de l'ONU à New-York, Vienne et Genève. Ce rapport ne sera, à notre connaissance, publié qu'en juin prochain et la question des locaux dans son ensemble, en principe, abordée à la 46ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, en automne prochain.

2) Position suisse

Toute la planification de Montbrillant a été établie en fonction d'un cahier de charge préparé par les Services du HCR et de l'ONU qui ont été étroitement associés aux décisions successives de développement du projet, en vertu de la confiance réciproque qui a toujours prévalu dans le cadre de la FIPOI.

L'ONU et le HCR nous ont toujours laissé dans la croyance que tout était en ordre avec le projet Montbrillant. C'est la raison pour laquelle, en vertu de la bonne foi, les travaux sont en cours.

La Suisse est consciente des problèmes et difficultés financières que le HCR et l'ONU risqueront de rencontrer en raison de leur déménagement à Montbrillant. Elle est prête à participer à la recherche d'une solution convenant à toutes les parties, à aider l'ONU de manière générale pour ses locaux et à maintenir un climat propice à Genève, au nom de notre volonté clairement définie de défendre l'acquis genevois.

Nous ne pouvons toutefois porter préjudice à plus long terme à notre politique d'accueil, - qui a fait ses preuves dans le cadre de la FIPOI ces vingt-cinq dernières années, - en assurant à toutes les organisations internationales des conditions semblablement avantageuses, tout en trouvant des solutions ponctuelles spécifiques aux difficultés passagères de certaines organisations. Dans ce contexte, il faut être conscient que les problèmes de loyer de Montbrillant ne se poseront concrètement qu'en fin 1993/début 1994, période prévue de mise en service de l'im-

meuble. C'est à ce moment seulement que les coûts de construction, les économies réalisées grâce à une sévère gestion de chantier ainsi que la situation financière effective des locataires seront connus. Des mesures appropriées pourront alors être prises sur une base temporaire, car de toute manière, il est quasiment impossible, sur le plan de l'efficacité et de l'amélioration de la coordination générale voulue par l'ONU, de déplacer le HCR hors de Genève où sont réunies la majorité des institutions humanitaires et des droits de l'Homme de l'ONU et d'autres organisations.

Par contre, - pour votre information personnelle - nous envisageons, lorsque les besoins de l'ONU à Genève pour les dix prochains ans seront connus et présentés dans le rapport FORAN, de faire un geste particulier d'une certaine importance pour aider l'ONU/Genève, geste qui pourrait consister, par exemple, en la mise à disposition d'un immeuble dans l'enceinte du Palais des Nations sous forme d'un don. Un tel objectif ne devrait toutefois pas exclure une aide aux difficultés momentanées du HCR en fonction de nos disponibilités financières.

Conclusion

La Suisse est prête à aider, dans la mesure de ses moyens, l'ONU et le HCR à résoudre au mieux leurs difficultés. Pour pouvoir répondre correctement aux demandes de l'ONU, nous dépendons de la mise à disposition, à temps, des rapports pertinents du CCQAB et du rapport FORAN. Un travail d'information du CCQAB sera d'ailleurs nécessaire pour qu'il juge les efforts suisses en fonction de données comparables pour toutes les autres solutions offertes à l'ONU pour héberger éventuellement le HCR.



Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
 Département fédéral des affaires étrangères
 Dipartimento federale degli affari esteri

3003 Bern, le 4 mars 1991

Référence: o.104.11(1)-SRO/GP

Fax: 031 61 35 81

T E L E F A X	Normal	Urgent	Flash
	X		
	Ouvert	Chiffré	Pages
	X		-5-

Destinataire:

Ambassade de Suisse
 à l'att. du Secrétaire d'Etat
 K. Jacobi

Washington

Numéro d'appel:

Remarques:

Bâtiment HCR/ONU à Montbrillant, Genève

Poste du Chef de sécurité de l'ONU à Genève

Copie: - Mission Genève
 - KJP, HO, GWB, THA, KRC, SRO

Direction des organisations
 internationales
 p.o.


 (Anton Thalmann)

Prière de transmettre à: